

Citation style

Soravia, Bruna: review of: Rachid El Hour / Rafael Mayor (eds.),
Cadíes y cadiazgo en al-Andalus y el Magreb medieval, Madrid:
Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 2012, in: Mélanges
de la Casa de Velázquez, 43 (2013), 2, DOI:
10.15463/rec.1189725558, downloaded from recensio.net

First published: <http://mcv.revues.org/5384>



copyright

This article may be downloaded and/or used within the private copying exemption. Any further use without permission of the rights owner shall be subject to legal licences (§§ 44a-63a UrhG / German Copyright Act).

Rachid El Hour et Rafael Mayor (éd.), *Cadies y cadiazgo en al-Andalus y el Magreb medieval*, Madrid, CSIC, coll. « Estudios Onomástico-Bioráficos de al-Andalus » (13), 2012, 225 p.

L'intérêt croissant pour la figure du *qādī* (dorénavant, *cadi*) se justifie par le fait que le juge musulman n'est pas tant le dispensateur de jugements décidant de controverses d'entité et de nature variable, mais qu'il est surtout le relais indispensable entre le pouvoir politique, la classe juridico-religieuse et la communauté des croyants qu'il sert. En tant que tel, non seulement la trace écrite de son activité judiciaire (qui n'a été fixée qu'à partir du xi^e siècle), mais aussi les données relatives à ses origines et formation et à sa carrière fournissent une grande quantité de renseignements sur l'ensemble de la société musulmane à une époque donnée, sur ses normes partagées et ses négociations, et sur la démarche de la loi islamique en tant que sa « constitution vivante ». Rachid El Hour, spécialiste du *qaḍā'*, la judicature, à l'époque almoravide, retrace, dans l'introduction à ce recueil, l'essor des études autour des juges dans l'Occident musulman médiéval au cours des dernières décennies. Avec le grand nombre des sources publiées récemment, il en ressortit la production vaste et différenciée des chercheurs formant l'équipe madrilène du CSIC ou ayant collaboré avec elle, à laquelle ce volume, publié dans la série des Estudios Onomásticos-Biográficos publiée par le CSIC, apporte une addition importante, aussi bien pour la gamme des sujets qui y sont traités que pour la qualité globale de ses contributions. En accord avec la conception générale qui inspire les Estudios, la plupart des essais interrogent les sources prosopographiques relatives à l'Occident musulman, recensées dans la bibliographie finale, pour établir des données nouvelles sur les relations des cadis avec le pouvoir politique et les communautés de référence, sur leur provenance sociale et géographique, sur les étapes de leur carrière. Les essais de Manuela Marin sur le *qaḍā'* des villes andalouses de frontière à l'époque émirale et celui de Maribel Fierro sur les juges de Cordoue à l'époque de °Abd al-Raḥmān III, analysent l'importance du facteur ethnique dans la sélection des cadis, dans deux contextes et à deux époques différentes. Dans le premier cas, le critère primordial dans le choix des juges est leur origine arabe, garantissant leur homogénéité avec l'élite politique émirale. Depuis le iii^e/ix^e siècle, pourtant, le procès d'institutionnalisation de la classe des ulémas, joint à l'affaiblissement des élites arabes, ouvre la voie aux juges d'origine non arabe — *mawālī*, berbères, et même *muwalladūn* — et cela surtout à Tolède et à Saragosse. Dans le cas des six juges de Cordoue à l'époque de °Abd al-Raḥmān III, il est par contre évident que leur choix a été inspiré par les nouvelles nécessités politiques de la dynastie, dont l'affrontement avec le pouvoir fatimide, mais aussi par la volonté du calife d'assurer son indépendance vis-à-vis de la classe religieuse et des fonctionnaires traditionnels. Hommes nouveaux, berbères et descendants des anciens clients umayyades se côtoient dans ce sextet, dont les sources célèbrent la qualité des individus, « el factor humano », qui garantit et tempère le régime absolu d'al-Nasir. Les données relatives aux juges andalous de l'époque émirale et califale sont

recensées à plus grande échelle dans l'essai de Juan Martos, qui trace, d'une manière parfois trop schématique, les grandes lignes de l'évolution de la judicature à travers principalement les modalités de nomination et de destitution des presque 255 cadis qui tinrent cette fonction, alors que Alfonso Carmona arrive à montrer, à travers l'analyse lexicale de trois actes de nomination de cadis à l'époque émirale, califale et almohade, extraits de quelques recueils biographiques, les différentes conditions de l'exercice de cette fonction et notamment l'importance croissante de la *šurà*, le conseil consultatif formant l'interface entre le pouvoir politique et la judicature. L'essai de Maria Arcas se concentre sur l'analyse des jugements donnés au long de sa carrière par Ibn Ḥabīb (iii^e/ix^e siècle), l'un des ulémas malikites les plus célèbres de l'époque émirale, qui montrent bien que son autorité doctrinale est le fondement de sa fonction judiciaire. L'argument de l'autorité est également central dans l'étude de Dolores Serrano sur les « femmes jurisconsultes » en al-Andalus, qui considère l'ensemble — relativement peu nombreux — des femmes savantes recensées par les sources bio-bibliographiques entre les ii^e/viii^e et viii^e/xiv^e siècles. Il en ressort que la plupart — sinon la totalité — d'entre elles dérivent leur mention du rapport biographique (de fille ou femme) avec un « homme savant » (*ʿālim*), qui garantit la fiabilité de leur réputation intellectuelle. Dans le cas de la ville frontalière de Jaén entre la fin de l'époque des *taifas* et celle almoravide, Rachid El Hour décrit la relation conflictuelle qui s'instaure entre pouvoir almoravide et élites juridico-religieuses citadines, dans un cadre institutionnel ultérieurement compliqué par la dépendance administrative de Jaén de la taifa de Séville avant, et ensuite de Grenade. Les tentatives almoravides de contrôler l'administration judiciaire, en excluant les jurisconsultes locaux, dégénèrent dans l'arrestation massive des *fuqahā'* de Jaén en 520/1126-27, suivie par leur libération par le gouverneur suivant. Aussi, ce sera le fils d'un cadi grenadin « importé » à Jaén, et qui ne tarde pas à s'enraciner dans le tissu social de la ville, qui commandera la révolte anti-almoravide en 539/1145. L'essai final, de Miguel Angel Manzano, analyse une source historique et non prosopographique, rien de moins que le *Kitāb al-ʿibār* d'Ibn Ḥaldūn, où les mentions éparses des cadis concernent surtout leur rôle auprès des souverains ḥafṣides, ʿabdalwadides et mérinides, aux vii^e/xiii^e et viii^e/xiv^e siècles. Cela amène, bien évidemment, à considérer l'aspect du cadi en tant que fonctionnaire de cour et ses relations, souvent antagonistes, avec les autres membres de la cour, tout en confirmant le statut séparé et autonome de cette charge, du fait de l'autorité juridico-religieuse que lui reconnaît la communauté des croyants, en dehors de son investiture politique.